

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Mise à jour du tableau  
des emplois**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU.  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,  
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,  
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,  
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M14 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs.

La création des postes suivants à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

Filière administrative :

- un poste du cadre d'emploi des Rédacteurs à temps complet
- un poste du cadre d'emploi des Attachés à temps complet

Filière culturelle :

- un poste de Conservateur du patrimoine à temps complet
- un poste de Conservateur du patrimoine en Chef à temps complet
- un poste de PEA à temps non complet 1.5/16èmes

Filière sociale :

- deux postes d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 90 %

Le projet porte donc sur 7 créations de postes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT)**


- **Approuve** les modifications du tableau des emplois telles que définies ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Martine MUNOZ

Le Maire,



MAIRIE DE THIERS  
PUY-DE-DÔME

Stéphane RODIER